

50

"protestation solennelle contre l'abominable cruauté
"de l'exécution faite là-bas le 20 Août et qui fait
"suite, hélas, à beaucoup d'autres non moins douloureuses.
"Quelle désolation de songer à la semence de haine que
"répandent des faits comme ceux-là, à l'heure où le monde
"aspire pathétiquement à retrouver la fraternité et la
"paix.

"J'ai 64 ans, Monsieur le Commandeur, j'ai fait la
"guerre de 1914, et vu, au cours de ma vie, qui m'a mêlé
"à beaucoup de choses, bien des spectacles horribles; je
"n'en ai vu aucun qui m'ait révolté autant que celui que
"je contemplais il y a un instant. Même si l'on pouvait af-
"firmer que tous les malheureux exécutés avant-hier
"étaient des malfaiteurs - et personne n'oserait le soute-
"nir - j'affirmerais encore qu'il était indigne d'une civi-
"lisation chrétienne, ou simplement humaine, de les mettre
"à mort de cette manière. Que dire alors si aucun grief
"ne pouvait être relevé contre eux?

"Si ces mots vous paraissent excessifs,
"Monsieur le Commandeur, veuillez aller personnellement vous
"rendre compte de ce qui s'est passé; je ne puis pas croire
"que votre cœur d'homme n'en frémissa pas, comme en a fré-
"mi le mien et celui de tous les témoins de ces horreurs.

"Je suis convaincu que vous avez ignoré
"vous-mêmes les raffinements, la sauvagerie qui ont marqué
"cette exécution atroce. Mais je n'hésite pas à déclarer
"que ceux qui en portent la responsabilité sont à jamais
"deshonorés aux yeux de l'humanité. Dieu daigne leur par-
"donner!

"IV. - Enquête après la Libération - Le récit du rescapé - "Exhumation des victimes - Recherches médico-légales. -

Le départ des allemands et la libération de
"Lyon allaient permettre de procéder à une enquête appro-
"fondie et de jeter quelque lumière sur la tuerie de Saint-
"Genis.

"Il était d'abord incontestable qu'une victime
"avait échappé à ses bourreaux et pouvait donner, sur
"les circonstances du drame, des renseignements du plus
"grand intérêt. M. ROURE eût vu trois hommes qui tentaient
"de fuir en sautant par une fenêtre; deux avaient été abat-
"tus à quelque distance, mais le troisième avait pu échap-
"per aux coups de feu. La fuite d'un grand jeune homme
"blond était confirmée par un deuxième témoin, M. MICHEL.

"Dès le 6 Septembre, de nombreux avis parus dans
"la Presse ou émis par radio invitaient le survivant à
"se faire connaître. Quelques jours s'écoulaient et l'on
"désespérait de retrouver le rescapé lorsque, le 11
"Septembre, l'ac nommé WERLHAN se présentait au Journal
"La Marseillaise, et faisait le récit de sa fuite. Il
"confirmait ce récit par une longue déposition, recueillie
"au cimetière de Saint-Genis-Laval au moment de l'exhuma-
"tion des victimes. Envoici les parties essentielles:

"Le dimanche 20 Août, on est venu m'appeler./

"dans ma cellule N°156 avec 4 autres camarades. Je
 "suis descendu dans la première cour où il y en
 "avait une cinquantaine ou soixantaine rassemblés.
 "D'autres étaient déjà dans la deuxième cour, ficelés.
 "Un chef de la Gestapo, un monsieur en gris, était
 "là avec un paquet de ficelle à la main. Il appelait:
 "aux dixes suivants". On est sorti dix par dix de la
 "première cour à la deuxième cour. Là, j'en vu cinquante
 "avec les mains ficelées derrière le dos, deux par
 "deux.

"Quand tout le monde eut les mains ficelées
 "derrière le dos, on nous a ficelé encore deux par
 "deux, puis on nous a mis dans les autobus. J'étais
 "dans le premier autobus. J'étais attaché avec un
 "nommé PELLET.

"On est arrivé là-haut. Mon car est entré le pre-
 "mier, l'autre derrière. On est monté jusque vers les
 "arbres. On est entré dans le fort et nous sommes res-
 "tés un quart d'heure à attendre, toujours dans l'auto-
 "bus.

"Ils ont mis des sentinelles tout autour et après
 "au bout d'un quart d'heure à 20 minutes, l'un d'eux
 "a dit: "Il faut faire vite.

"On appelle: "Les six premiers". Les six pre-
 "miers entrent dans la maison. A ce moment, on a entendu
 "des coups de feu dans la maison. On était renseigné
 "sur ce qui allait se passer.

"C'était mon tour. Je suis entré. En arrivant
 "dans la maison, il y avait d'abord une première pièce
 "puis une seconde. Il y avait un petit escalier qui
 "montait au premier étage, puis un petit cagibi d'un
 "mètre sur un mètre. La porte s'ouvrait. Un homme était
 "devant moi, il était seul, ayant réussi à se détacher
 "de l'autre. Il se faufila dans cette pièce; je le suis
 "Deux femmes ayant entendu qu'il y avait quelqu'un
 "sont entrées également. C'étaient deux petites juives
 "de 18 et 22 ans. L'une d'elles m'a dit: "Avez-vous les
 "mains liées?. J'ai répondu "oui", elle m'a défilé la
 "ficelle. J'avais les mains libres

"Nous étions donc cachés dans ce cagibi:
 "j'étais collé contre le mur, quand je vois le sang
 "des camarades qui nous coulait sur la tête. La
 "tuerie d'en haut était terminée. Avec les 50 qui
 "restaient, ils sont allés à droite. La tuerie finie,
 "nous sommes restés un quart d'heure.... Pendant ce
 "quart d'heure, on a entendu un allemand dire: "Partir,
 "partir.

"J'ai vu se promener un allemand avec un grand
 "bidon d'essence, comme les bidons d'essence de réserve
 "de voiture. On s'est dit: "On s'est sauvé jusque-là,
 "mais on va y passer dans les flammes parce qu'ils vont
 "mettre le feu".

"A ce moment-là... un jeune de 20 à 22 ans
 "(figure très ronde)-IM65) est entré et, de suite, il
 "vint à la cellule où nous étions cachés. Il avait la
 "mitrailleuse à la main... Comme j'avançais, lui recu-
 "lait. Son chargeur devait être vide.

"La petite juive est sortie avec moi; elle
 "s'est mise à genoux en criant/.

"Ne tirez-pas! Ne tirez pas!

52

"J'ai sauté à gauche de la pièce. Il y avait une
"fenêtre et des volets entr'ouverts. J'ai sauté sur
"la fenêtre, j'ai foutu un coup de tête sur le volet
"et me voilà dehors. Deux autres ont voulu me suivre
"J'ai dévalé la petite pente. Ils ont tiré. Ils m'ont
"attrapé au genou, derrière, c'est ce qui m'a fait
"tomber. Mais je me suis relevé tout de suite. Je
"suis entré dans une cour, passé par une porte, sorti
"par une autre? Je suis monté sur un toit et suis
"resté allongé sur le toit depuis 10 heures du matin
"jusqu'à 10 heures du soir, jusqu'à ce qu'il fasse
"nuit. Le soir je suis descendu, ayant trop soif,
"chez M. NEOLIER. Ils m'ont donné à manger; ils m'ont
"offert 20 frs pour regagner Lyon où je suis allé
"chez des amis et, le soir, je suis monté au maquis.

- "Confirmées dans leur dernière partie, par M.
"NEOLIER, ces déclarations émouvantes paraissaient
"avoir une valeur absolue

- "Cependant l'attitude de WERLHEN ayant paru
"suspecte, une enquête à son sujet était concurren-
"ment menée par la Justice Militaire et par les Mi-
"lices Patriotiques. D'origine alsacienne, WERLHEN,
"ancien garçon de café à Paris, complétait ses res-
"sources par le produit de la prostitution des fil-
"les soumises. Mobilisé en 1939 à la base aéronavale
"de Saint-Mandrier, démobilisé en 1940, il avait été
"mobilisé à nouveau en 1942, mais dans l'armée alle-
"mande. Déserteur à LYON en 1944, il avait pris con-
"tact avec certains milieux de la Résistance. Pris
"par la Gestapo, il avait dénoncé une femme et plu-
"sieurs officiers français avec lesquels il était en-
"tré en relation.

"WERLHEN reconnaît ses faits, mais déclare
"avoir agi sous la menace d'être fusillé comme désert-
"teur et pour avoir donné des informations au Service
"français de Renseignements.

"Dans ces conditions, bien qu'il soit
"établi que WERLHEN se trouvait au nombre de ceux
"qui ont été conduits dans le pavillon tragique, bien
"que sa déposition, d'une précision impressionnante,
"ait été confirmée sur tous les points où elle pou-
"vait l'être par des témoins dignes de foi, bien qu'il
"existe des exemples authentiques de personnes mira-
"culeusement rescapées au cours d'exécutions collec-
"tives, il nous a paru préférable, en raison de la qua-
"lité morale médiocre du déclarant, de ne pas prêter
"à ses affirmations une valeur absolue.

"Dans le même désir d'information com-
"plète, mais sous les mêmes réserves, nous reproduisons
"les aveux que devait faire, peu avant sa mort tragi-
"que, aux premiers enquêteurs, l'un des bourreaux, Max
"PAYOT, auxiliaire français de la S.D.

"Le samedi 19 août, j'étais tenu par
"mon chef,

"Fritz HOLLERT, d'être à sa disposition dimanche 53
"matin, ainsi que d'autres agents français.

"Le dimanche, à 5 Heures, je me présente au S.D. où
"j'y rencontrais 10 à 12 français qui étaient convé-
"qués comme moi. Jusqu'alors, je ne savais pas de quoi
"il s'agissait, mais mon chef Fritz HOLLERT s'approcha
"de moi et l'air réjoui, se frottant les mains, il me
"dit: "aujourd'hui belle affaire".

"Vers 7 heures, l'ensemble des agents français et
"des membres allemands, approximativement un total de
"35, était rassemblé vers le S.D., Place Bellecour. Je
"crus d'abord avoir affaire à une opération de police
"de grande envergure, mais je m'aperçus de mon erreur
"quand je vis le convoi se diriger vers le Fort Mont-
"luc. C'est alors que je compris qu'il s'agissait d'un
"ou plusieurs exécutions comme il y en avait eu récem-
"ment.

"Immédiatement après notre arrivée à Mraatluc,
"nous commençons à grouper un certain nombre de pri-
"sonniers dans la cour, environ 120 dont 6 ou 8 femmes
"Boby POLKER avait apporté un rouleau de ficelle qui
"lui servit à ligoter les poignets des prisonniers
"derrière le dos, en les groupant deux par deux. L'opé-
"ration terminée, un car et un camion furent amenés et
"les prisonniers furent entassés en raison de 60 par
"véhicule.

"Ceci terminé, le convoi prit la direction de St-
"Genis-Laval où il s'arrêtait devant la gendarmerie.
"Après avoir obtenu divers renseignements, la colonne
"repartait et se dirigeait cette fois vers le fort de
"St-Genis Laval.

"Arrivés au fort, les deux camions seulement en-
"trèrent dans l'enceinte où se trouvait une maison in-
"habitée, que les allemands commencèrent à explorer.
"Leur examen terminé, les prisonniers furent extraits
"deux par deux des camions et amenés au premier étage
"de la maison où ils furent exécutés sommairement de
"deux balles de mitraillettes, en principe dans la
"nuque.

"Tout d'abord, je fus de garde à l'angle de la
"maison, mais les allemands me demandant si j'avais
"peur, je dus changer de poste. Ils me mirent dans la
"cuisine pour faire monter les prisonniers au premier
"étage. A ce moment, les prisonniers étaient obligés de
"monter sur le tas formé par l'amoncellement des ce-
"daves de leurs propres compagnons. Le sang coulait à
"flot à travers le plafond et j'entendais distincte-
"ment la chute des victimes au fur et à mesure de leur
"exécution.

"Il est à noter qu'une femme d'environ 60 ans
"en passant devant SCHMITT, chef allemand, qui précédem-
"ment s'était occupé de l'instruction de son affaire,
"lui jeta à la figure ces mots: "Je meurs pour la
"FRANCE, mais toi, salaud, tu creveras.

"A un certain moment, me trouvant seul à la
"cuisine, je fis entrer un prisonnier dans un placard.
"Deux autres l'ayant vu, y entrèrent également.

"Les assassinats se poursuivirent ensuite
"au rez de chaussée où était environ la moitié des

54

"victimes dans la même pièce et cela a formé un
"tas de cadavres d'environ 1M50 de haut. Parfois les
"allemands étaient obligés de monter sur le corps
"de leurs victimes pour achever ceux qui restaient
"encore.

"Les cadavres furent arrosés d'essence et
"incendiés, les soldats de la Wehrmacht apportèrent
"des plaques de phosphore pour activer la combustion
"ainsi que des explosifs.

"Je signale que, pendant l'incendie, nous trou-
"vons, à la façade sud de la maison, une des victimes
"épargnée accidentellement. Elle se dressa à la fe-
"nêtre et implora la pitié de ses bourreaux. Ils répon-
"dirent à ses prières par un feu nourri dans sa direc-
"tion. A ce moment, criblé de balles et sous l'action
"de la chaleur, son visage se fixa et se crispa dans
"une vision épouvantable. La température augmentant,
"son visage se fondit comme de la cire.

"J'appris également que deux des vic-
"times avaient sauté par la fenêtre de la même pièce, du
"côté nord et avaient été abattues au sol. Deux des
"bourreaux prirent les corps et les jetèrent au rez-
"de chaussée, dans la fournaise.

"Leur tâche achevée, la plus grande partie des
"allemands et des français avaient leur costume souil-
"lé par le sang et la cervelle de leurs victimes. Puis
"le convoi redescendit sur Lyon et les soldats de la
"Wehrmacht furent chargés de dynamiter les restes de
"la maison.-

"A la suite d'une information ouverte au sabi-
"net de M. HEBRAUD, Juge d'Instruction près le Tribunal
"Civil de Lyon, le Docteur BOURRAT, médecin légiste,
"recevait la mission de faire toutes constatations
"utiles pour établir les causes et les conditions de
"la mort, l'existence de supplices ou tortures et aus-
"si l'identification des victimes.

"Cette mission était remplie au cimetière de
"St-Genis-Laval, le 11 Septembre 1944, en présence des
"Autorités Administratives et judiciaires, des repré-
"sentants de la Presse et aussi de M. Le Colonel HAY,
"de l'Armée Américaine.

"Du long rapport médico-légal établi le 8 dé-
"cembre 1944, nous retiendrons quelques données prin-
"cipales:

"Les parties molles sont déchiquetées et
"carbonisées en grande partie. La haute température
"a fait éclater les os du crâne, des membres et les
"différentes pièces squelettiques ont subi des
"écrasements multiples, si bien que toute trace de
"blessure extérieure a disparu.

"Seuls les cadavres N°7, 8, 10, 14 et 18
"montrent des orifices circulaires à hauteur des mem-
"bres et du thorax, qui paraissent répondre à des
"plaies par coups de feu.

"En raison du dessèchement des divers or-
"ganes, il n'a pas été possible de pratiquer utile-
"ment, dans leur sang une recherche d'oxyde de car-
"bone.

"dont la présence aurait démontré indiscutablement
"que certaines des victimes étaient encore vivantes
"lors de l'incendie et de l'explosion.

"Trop importantes sont aussi les mutilations
"pour que soient retrouvées des traces identifiables
"de tortures physiques.

"Le nombre des cadavres n'a pu être établi
"exactement. Sans doute 88 cercueils contiennent-ils
"les débris recueillis, mais les cercueils 83 à 88 ne
"renferment que des fragments osseux mêlés à des dé-
"bris de terre et de maçonnerie et plus ou moins com-
"plètement carbonisés. Il est donc vraisemblable que
"les victimes étaient au nombre supérieur à 88? Parmi
"elles, se trouvent 43 du corps du sexe masculin et 5
"corps du sexe féminin. Il n'a pas été possible de re-
"connaître si les autres débris humains appartenaient
"à des sujets du sexe masculin ou du sexe féminin.

"L'état de destruction des cadavres
"rend difficiles les recherches en vue de l'identifi-
"cation.

Cette identification a été réalisée jusqu'à
"présent pour 16 corps seulement, savoir:

- PUGNAIRE Roger-Gaston-Etienne-Raoul, né le 2 Février 1914, à Saint Didier-le-Séauve (Haute Loire)
- SARBAZIN Marcel, né le 21 Septembre 1891 à St-Just d'Avray (Rhône)
- PILAZ, femme BRUCKNER Renée, née le 1er Septembre 1921, à LYON.
- HENCINSKI Paul, né le 16 Mars 1906, à Lodz (Pologne)
- CHARCOUCHET Paul, né le 6 Février 1914, à Lyon
- HUGAND Benoit-Marcel, né le 3 Août 1909, à St-Jean d'Ardières (Rhône)
- Commandant GULLAUD Claude-Robert, né le 29 Juin 1903 à Bourg (Ain)
- HERITINE Félix, né le 12 Mai 1887, à la Clayette (S. ET. L.)
- JUNGO Marie-Alphonsine, épouse VIAL, née le 11 Décembre 1893, à Villars sur Marly (Suisse)
- VE/BREINE André, né le 11 Mars 1926, à Quincié (Rhône)
- DE BOUON Yves, né le 25 Septembre 1907, à Jaffa (Syrie)
- PLASSE Georges, né le 11 Octobre 1908 à Thizy (Rhône)
- SONTAC Yetty, Jeannine, née le 14 Juin 1925, à Zurich (Suisse)
- TOURNEBISE Régis, Antoine, né le 19 Juillet 1908 à Villefranche (Rhône)
- LEVY Simone-Claude, née le 15 Septembre 1921 à Paris (6ème)
- GREGUT Maurice-Raymond, né le 19 Janvier 1918 (Alsace)
à St-PAUL LE JEUNE.

"En outre, il a été retrouvé sur les lieux, sans qu'il soit possible de leur affecter un numéro de corps, une alliance et une chevalière, qui ont été identifiées comme suit:

- Alliance: Colonel LANOYERIE Paul, né le 13.12.1884 à Valence
- Chevalière: GHOFFRAY Joannès, né le 23 Mai 1923 à Durette (Rhône)

Les divers rapports, témoignages et déclarations résumés ci-dessus et parfois reproduits dans leurs parties essentielles, ne font pas sur le drame de Saint-Genis-Laval une lumière complète.

- Trois points demeurant imprécisés:
- le nombre des tués;
 - la réalisation de tortures avant l'exécution
 - la présence d'un enfant parmi les victimes

a) Nombre des tués. Les restes ont été recueillis dans 88 cercueils. Mais certains renferment des débris ayant appartenu à plusieurs personnes. Il est vraisemblable que les malheureux dont la vie s'est tragiquement terminée à Saint-Genis-Laval étaient au moins 110. Parmi eux, probablement, 12 personnes du sexe féminin (Enquête de M. MARTIN, frère de l'une des victimes).

b) Existence de tortures. Les détenus qui ont quitté Montluc le 20 Août, autour des 8 heures du matin, n'ont pu être torturés puisqu'ils ont été transportés aussitôt et collectivement sur les lieux de l'exécution. Théoriquement, des tortures peuvent avoir été infligées à ceux, qui, prélevés le 19 Août à la fin de l'après-midi, ont passé la nuit en un lieu et dans des conditions jusqu'à présent inconnus de nous.

L'état de dégradation des corps calcinés incomplets, présentant en outre des lésions multiples par éclatement dû à la chaleur ou par écrasement, rendait impossible la constatation de traces de tortures.

La réalité de tels actes résulte-t-elle de la présence des quatre clous constatés par de nombreux témoins en diverses parties des corps: l'un au niveau du maxillaire inférieur, l'autre au voisinage de la région pubienne, un autre dans un avant-pied, un autre enfin dans un talon? Nous ne saurions l'affirmer.

D'autres clous ayant été trouvés en assez grand nombre sur le sol, parmi les gravats et les débris de toute sorte, il est dès lors possible, ou il n'est pas impossible, que tous ces clous, provenant de la charpente incendiée, aient été projetés, de côté et d'autre, par l'explosion et que quelques-uns d'entre eux se soient enfoncés assez profondément dans le corps des victimes, ou déjà mortes ou encore vivantes.

c) Présence d'un enfant parmi les victimes.

"Le fait a paru indiscutable à tous ceux qui ont exami-
né la chaussure trouvée sur les lieux, chaussure incom-
plète et qui renfermait des chairs très calcinées.

"Nous avons trouvé, déclare le Père POL de Léon,
un soulier d'enfant, ou plus exactement la partie infé-
rieure d'un soulier d'enfant, qui avait conservé sa
couleur; c'est un soulier avec une semelle de cuir. Il
ne se peut pas que ce soit le feu qui ait réduit la
dimension du soulier, parce qu'il portait une ferrure à
l'extrémité du pied, ferrure de petites dimensions et
qui n'a pas pu, elle, diminuer de volume.

"Quelque temps après, il a été trouvé le
soulier correspondant, avec un pied consumé à l'inté-
rieur. Mais le tout était dans un tel état que, dès qu'on
y a touché, cela est tombé en poussière."

Le Docteur BERNARD dépose:

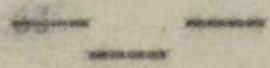
"La pioche mettait à jour, sous les cailloux
une chaussure d'enfant bien conservée portant encore la
ferrure de sa semelle, seul le talon manquait et, par
cette brèche, on pouvait voir l'ossature du pied de l'en-
fant martyr"

"Les dimensions de la chaussure découverte
imposaient presque l'interprétation ci-dessus, ainsi
qu'il est aisé de s'en rendre compte en jetant un coup
d'œil sur la photographie où sont figurées, à côté
l'une de l'autre, cette chaussure et celle d'un enfant
de 8 ans. Toutefois, il nous a paru préférable de faire
pratiquer une radiographie en vue de mettre en évidence
si possible, le développement du squelette et la présence
de cartilages de conjugaison qui, on le sait n'existent
plus chez l'adulte.

"L'opacité aux rayons X est devenue, du fait
de la calcination, identique pour tous les tissus, et il
n'est pas possible de préciser l'état du squelette.

"Mais la ferrure et les clous de la chaussure
n'ont pas été modifiés par le feu. La présence de clous
est constatée, non pas seulement sur la portion de la
chaussures qui fait évidemment partie de la semelle, mais
aussi sur celle qui, se relevant en haut, semble apparte-
nir à la tige. Il en résulte donc qu'il s'agit encore là
de la semelle, dont la longueur atteignait ainsi 14 cms,
très supérieure à celle d'un soulier d'enfant.

"Qu'il nous soit permis de faire remarquer
combien les investigations ci-dessus fournissent la
preuve de l'objectivité et de l'impartialité de nos re-
cherches.



"Quelles conclusions dégager de ces faits?"

"Le drame de Saint-Genis-Laval-exemple
frappant d'exécution massive - a fait, parmi les prison-
niers de Montluc, 110 victimes au moins, hommes et femmes,
les uns dans la force de l'âge, les autres au seuil de la
vieillesse, d'autres enfin au printemps de la vie.

"Cette exécution a été perpétrée sans juge-
ment, mais avec préméditation.

"la veille ou l'avant-veille, les Allemands s'étaient
 "rendus sur les lieux pour régler les différentes phases
 "de leur crime.

-Des circonstances spéciales rendent celui-ci
 "plus odieux:

-les corps ont été arrosés de liquide incen-
 "diaire et enflammés avant que la mort ait fait, chez
 "tout, son oeuvre. Il est évident que, dans les conditions
 "où les victimes ont été abattues, toutes les blessures
 "n'étaient pas mortelles, au moins de façon immédiate.

-le dynamitage du pavillon paraît répondre
 "au désir des criminels de compléter par l'explosion
 "l'oeuvre de la mitrailleuse et celle du feu et, sans
 "doute aussi, de faire disparaître, dans la mesure du possi-
 "ble, les traces de leur forfait.

-l'incendie et l'explosion se sont associées
 "pour rendre impossible l'identification de la plupart
 "des corps. Aussi, nombre de familles demeurent encore,
 "pour reprendre les termes de la déclaration de S. E. le
 "Cardinal GERLIER, dans l'horrible angoisse de savoir si
 "les êtres chers, prisonniers à Montluc et dont elles
 "sont sans nouvelles, se trouvent ou non parmi les victi-
 "mes de cette sauvage exécution.

